

vivre avec une seule pension au moment de la retraite du chef de famille. J'attire l'attention du ministre sur ce fait-là. J'aurais aimé que le ministre ait prévu dans son amendement que les deux, le mari et la femme, obtiennent en même temps leur pension de la sécurité de la vieillesse, ce qui aurait été beaucoup plus logique.

Il y a d'autres points aussi sur lesquels je voudrais appeler l'attention du ministre avant de terminer, et ce sont: la loi sur l'assistance-vieillesse, la loi sur les invalides et la loi sur les aveugles. Nous savons que si le gouvernement a consenti à nous accorder l'augmentation que nous réclamons pour nos vieillards, c'est à cause de l'augmentation du coût de la vie. Or, le coût de la vie a augmenté de la même façon pour les aveugles, pour les invalides et pour ceux qui n'atteindront pas encore l'âge de 68 ans cette année.

Alors, je pense que le ministre et le gouvernement devraient s'aboucher avec les autorités des gouvernements provinciaux en vue d'amender ces lois-là, la loi sur les aveugles, la loi sur les invalides et la loi sur l'assistance-vieillesse, afin que ces déshérités de la vie puissent bénéficier des avantages que prévoit la présente loi sur la sécurité de la vieillesse.

J'ai voulu ce soir faire ces quelques observations au ministre afin qu'il les étudie et qu'il apporte, si possible, les amendements nécessaires afin que tous les handicapés, non pas seulement ceux d'une certaine classe de la société, aient droit aux mêmes avantages partout au Canada.

[Traduction]

L'hon. Hugh John Flemming (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord, pour commenter la motion tendant à la 2^e lecture du bill n° C-251 modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, que je me rappelle très bien le discours prononcé par le ministre lors de l'étude du projet de résolution dont s'inspire cette mesure législative. Ce jour-là, soit le 5 décembre dernier, le ministre a fait de longues remarques qui débutent à la page 10707 du *hansard*.

● (8.00 p.m.)

Dans ce discours, le ministre a rappelé des choses très importantes à la Chambre. Il est des choses que nous ne devons pas oublier car elles sont très importantes. Le ministre a dit que cette mesure toucherait 900,000 Canadiens. Il a aussi cherché à démontrer qu'à cause de la réduction de l'âge d'admissibilité aux prestations, cette mesure profitera à un million et demi de Canadiens en 1970.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, la Chambre ne pourrait-elle pas observer le décorum? Je vois qu'on tient un «caucus» libéral de l'autre côté. Un député est debout et parle à d'autres pendant le discours du député de Victoria-Carleton. Je n'ai jamais rien vu de pareil ici. Si les vis-à-vis ne s'intéressent pas à ce qu'on dit, ils pourraient se retirer derrière les rideaux.

L'hon. M. Flemming: Le ministre a déclaré qu'en 1967, les dépenses relatives à la présente mesure seraient de 260 à 280 millions de dollars. Il a signalé que, cette année-là, les déboursés imputables à la pension de la sécurité de la vieillesse actuelle atteindraient 1,110 millions de dollars. Si l'on ajoute le supplément que je viens de mentionner, le coût global pour 1967 atteindra approximativement 1,400 millions de dollars. Le ministre a aussi fait remarquer qu'en 1970,—ce qui n'est pas si loin—les dépenses totales du programme de la sécurité de la vieillesse atteindraient 2 milliards, la portion payable en vertu de la mesure législative à l'étude étant de l'ordre de 385 millions.

Je n'ai nullement l'intention d'essayer de démontrer que le Parlement du Canada ne devrait pas faire une telle dépense. Tous les partis représentés au Parlement se sont, je crois, engagés à faire une dépense de ce genre. Même si nous ne nous opposons pas au principe de l'imposition des entreprises, des ressources et des particuliers du pays qui produisent cette somme gigantesque, j'estime que nous manquerions gravement à notre devoir si nous n'examinions pas la situation. Nous devons étudier la structure économique du pays pour nous rendre compte nous-mêmes et à notre satisfaction, à la lumière de toutes les circonstances, de quelle manière nous pouvons recueillir les fonds nécessaires pour exécuter ce programme. Deux milliards de dollars d'ici 1970, c'est une somme colossale.

Je répète, nous nous sommes tous engagés à pourvoir une pension de vieillesse universelle de \$100 à \$105 par mois. C'est une chose à laquelle tous les partis souscrivent. Il est donc inutile pour quiconque d'essayer de se dérober à cet engagement. J'ai cité les chiffres du ministre quant au coût du programme. Que nous reste-t-il à faire? Nous pouvons convenablement, je pense, approfondir la manière dont nous obtiendrons cet argent. Tous devraient-ils jouir d'un revenu minimum garanti ou le montant des prestations dépendrait-il des ressources financières du particulier, voilà une question sur laquelle nous ne sommes pas tous d'accord, je crois. Le ministre affirme que le pensionné fera une déclaration.